

J'y vois un peu d'ambiguïté. A la page 2...

M. le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas du préambule. L'étude porte sur l'article 1 (titre abrégé).

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Sur le titre abrégé? Je demanderai donc le renseignement suivant: ceux qui ont laissé leur emploi à la Chambre des communes pour s'enrôler tomberont-ils sous les dispositions du bill? Seront-ils réintégrés dans leurs anciens emplois?

L'hon. M. HANSON: Non.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Je désire me renseigner sur ce point, car plusieurs ont quitté leur emploi à la Chambre.

L'hon. M. HANSON: Ils ne tombent pas sous les dispositions de ce bill.

M. GREEN (Vancouver-Sud): J'aurais des renseignements assez importants à obtenir, et je me demande si l'étude de cet article ne pourrait pas être remise à demain.

M. HANSELL: Avant de terminer la discussion, je dois dire que je ne vois pas bien où le Règlement est ici en cause.

M. le PRÉSIDENT: Personne n'a invoqué l'application du Règlement.

M. HANSELL: Je pose la question afin de me renseigner. Il s'agit de l'article 1. Je désire savoir quand nous étudierons le préambule.

M. le PRÉSIDENT: L'étude du préambule vient après celle de tous les articles du projet de loi.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. HANSON: Que ferons-nous demain?

L'hon. M. CRERAR: Demain nous continuerons l'étude du bill du ministre du Travail (M. Mitchell).

L'hon. M. HANSON: Le bill n° 5?

L'hon. M. CRERAR: L'étude en comité du bill n° 5. Puis, nous passerons au projet de résolution inscrit au nom du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). Ensuite, nous aborderons le bill n° 11, et peut-être le bill n° 20. S'il nous reste du temps nous étudierons les crédits du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner).

L'hon. M. HANSON: Le ministre des Pensions et de la Santé nationale fera-t-il un bien long exposé en proposant l'adoption de la résolution?

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, je suis à l'entière disposition de la Chambre. La procédure habituelle ne permet pas, naturellement de discuter le pour et le contre d'un projet de loi lorsque la résolution est étudiée en comité, mais de réserver l'exposé jusqu'à la deuxième lecture du bill. On est censé, à ce point, s'en tenir à l'opportunité générale du projet de loi. Cependant, je suis disposé à me plier à la volonté de M. l'Orateur et de la Chambre.

(A onze heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

Vendredi 6 mars 1942

La séance est ouverte à trois heures.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

IMPRESSIONS DU PARLEMENT—ADOPTION DU PREMIER ET DU DEUXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ CONJOINT

M. VINCENT DUPUIS (Chambly-Rouville) présente le premier et le deuxième rapports du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement, et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

ROUTE DE L'ALASKA

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE DÉFENSE CANADO-AMÉRICAINE—ACCORDS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Depuis que j'ai répondu à une question du chef de l'opposition (M. Hanson), hier, au sujet de la possibilité d'une discussion sur la construction d'une route jusqu'à l'Alaska, le comité de guerre du cabinet a étudié et approuvé une recommandation de la section canadienne de la commission de défense canado-américaine sur cette question, après l'avoir soumise aux autorités militaires compétentes pour examen. Je suis donc en mesure de faire une déclaration à la Chambre à ce sujet, maintenant.

L'opportunité de la construction d'une route vers l'Alaska, du point de vue militaire, a fait l'objet d'une étude de la part des services de défense du Canada et des États-Unis. La commission de défense canado-américaine, après avoir fait un dernier examen de cette question les 25 et 26 février, a conseillé aux deux gouvernements, à l'unanimité, de construire cette route. Le Canada et les États-Unis ont maintenant examiné et approuvé cette proposition.